

ARRÊTÉ N° 54-2023

signé par :
M. Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir

le 21 août 2023

**Délégation de signature à Madame Isabelle GODARD DEVAUJANY,
directrice régionale des finances publiques
de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret**

28- Préfecture d'Eure-et-Loir
SICPPAT – PCA

**Délégation de signature à Madame Isabelle GODARD DEVAUJANY,
directrice régionale des finances publiques
de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration l'enregistrement, la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 15, le 2° de l'article 43 et les I et III de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2017-1082 du 24 mai 2017 modifié relatif aux attributions du ministre de l'action et des comptes publics, notamment le 5ème alinéa du I de l'article 2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

Vu le décret du 22 juillet 2022, portant nomination de M. Yann GERARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir, à compter du 21 août 2023 ;

Vu le décret du 8 février 2023, portant nomination de Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret, à compter du 15 février 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Tout arrêté de délégation de signature attribué à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, Directrice régionale des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret et antérieur à la nomination de M. Hervé JONATHAN, est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, Directrice régionale des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département d'Eure-et-Loir.

Article 3 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, Directrice régionale des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité par arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et la directrice régionale des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir, et entrera en vigueur le 21 août 2023.

Chartres, le 21 août 2023

Le Préfet d'Eure-et-Loir



Hervé JONATHAN